



REGLEMENT GENERAL :

« The Best » Concours du Meilleur Croissant Artisanal au Beurre

Objectif du concours :

Mise en avant de la viennoiserie artisanale

Dates & horaires de l'épreuve du concours :

Dimanche 14 Octobre 2018 dans le cadre du salon CHRExpo & Métiers de Bouche de 10h à 14h

Lieu : Parc des Expositions - Avenue de l'Europe - 33260 La Teste de Buch.

Article 1 – Organismes du concours et Présidence

Ce concours est organisé par Semexpo, en collaboration avec Eudes Olivier Leynaud, Président des Compagnons Boulangers Pâtissiers Restés Fidèles au Devoir et Jean-Pierre Vilatte de la Minoterie Duchez.

Le Concours sera présidé par Mickaël Morieux, Meilleur Ouvrier de France 2011 en Boulangerie, et seul maître à bord de sa boulangerie pâtisserie à La Rochelle.

Article 2 – Objet du concours

Dans le cadre du salon professionnel CHRExpo & Métiers de Bouche est organisé « The Best », Concours du Meilleur Croissant Artisanal au Beurre, ouvert aux artisans boulangers, boulangers pâtisseries et pâtisseries de Nouvelle-Aquitaine.

L'entreprise devra être inscrite au registre des métiers sous le code APE 1071C ou 1071D.

Article 3 – Déroulement du concours

Les candidats devront déposer, entre 10h et 14h, 5 croissants dans une boîte neutre sur le lieu de collecte mis en place pour l'évènement ainsi qu'un justificatif d'achat du beurre utilisé compris entre le 1^{er} Octobre 2018 et la date du concours.

Chaque croissant devra être pur beurre et peser entre 55 et 65 grammes cuit. Une marge d'erreur de 2 grammes est acceptée lors de la pesée. Les croissants devront avoir obligatoirement avoir une forme courbée. Les candidats s'engagent à fabriquer maison et selon les procédés traditionnels les 5 croissants qui devront répondre aux caractéristiques définies ci-dessus.

Le premier tour des éliminatoires, pour la dégustation finale, aura comme critères la pesée et la forme courbée. Tous les croissants ne respectant pas ces conditions seront écartés de la suite du concours.

Un second tour est organisé en jugeant des critères suivant :

Jury professionnel		Jury non professionnel	
Aspect	Note	Aspect	Note
Forme/Aspect	/20	Forme/Aspect	/10
Brillance	/20	Brillance	/10
Cuisson	/20	Cuisson	/10
TOTAL	/60	TOTAL	/30

A la suite de cette sélection, les dix meilleurs candidats restant seront notés sur les critères suivant :

Jury professionnel		Jury non professionnel	
Goût	Note	Goût	Note
Feuilletage	/20	Feuilletage	/10
Fondant	/20	Fondant	/10
TOTAL	/40	TOTAL	/20

Article 4 – Jury

Le jury, présidé par Mickaël Morieux, Meilleur Ouvrier de France 2011 en Boulangerie, sera composé de 3 professionnels et de 3 non professionnels.

Il se réunira à 14h30 pour la dégustation et la notation.

Les professionnels membres du jury à ce concours ne pourront pas concourir.

La remise des prix aura lieu à 16h30.

Le candidat ayant fabriqué le croissant qui obtiendra la note la plus élevée sera déclaré vainqueur. Il ne pourra concourir l'édition suivante. En cas d'ex aequo, le président du jury aura voix prépondérante pour les départager.

Article 5 – Acceptation du règlement

Préalablement à toute participation, le participant doit prendre connaissance du règlement général.

La participation au concours implique de la part du participant ou de l'inscrit l'acceptation de l'intégralité du présent règlement. L'organisation pourra donc exclure tout participant qui ne le respecte pas. Cette exclusion pourra se faire à tout moment du concours et sans préavis.

Enfin les participants ne pourront en aucun cas contester les choix et/ou décisions du jury et/ou exiger de quelque manière que ce soit une justification de la part des jurys sur leurs choix et/ou décision.

Article 6 – Participants

Ce Concours est réservé aux artisans boulangers, boulangers pâtisseries et pâtisseries de Nouvelle-Aquitaine. La participation à ce concours est gratuite.

Le transport et l'éventuel hébergement pour participer à ce concours restent à la charge des candidats.

Les candidats devront adresser avant le **Vendredi 12 Octobre, le bulletin d'inscription et l'attestation sur l'honneur, par mail à : tcantau@bassindidees.fr
Ou à l'adresse postale : Semexpo - 940 Avenue de l'Europe - BP 1065 -
33164 La Teste de Buch Cedex**

Article 7 – Responsabilité

L'organisation se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, d'écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le concours sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

L'organisation ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de mauvais fonctionnement des transports et/ou des voies de circulation.

Il est rigoureusement interdit de modifier ou de tenter de modifier le dispositif de concours proposé. L'organisation se réserve le droit d'exclure de la compétition et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement du concours.

A tout moment le participant ou inscrit est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.

Article 8 – Le droit à l'image

Les participants seront filmés et pris en photos pendant le concours.

Ils autorisent le comité d'organisation à exploiter gratuitement pour la promotion du salon, toute image, sur quelque support que ce soit, prise pendant le concours où apparaîtraient le ou les participants sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Cette autorisation est limitée à une durée de 2 ans, à compter du 14 Octobre 2018. Leur utilisation ne peut pas porter atteinte à la vie privée et n'est pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice.

Article 9 – Loi informatique et Liberté

Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 06/01/78, les participants et gagnants au concours disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression aux informations les concernant communiquées aux Organisateurs dans le cadre du concours. Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que leurs données soient cédées à des tiers, par simple demande écrite, adressée au comité d'organisation (Semexpo - 940 Avenue de l'Europe - BP 1065 - 33164 La Teste de Buch Cedex).

Pour plus de renseignements : Thomas Cantau - 06 40 13 11 08 - tcantau@bassindidees.fr